

Versailles, le 16 JUIL 2015



**Yvelines**  
Conseil général

**MONSIEUR JACQUES DE GIVRY  
PRESIDENT DES AMIS DU GRAND PARC  
DE VERSAILLES  
2 BIS PLACE DE TOURAIN  
78000 VERSAILLES**

Direction générale des Services  
Direction des routes et des transports  
Sous-direction de la Maîtrise d'Ouvrage  
Unité Maîtrise d'Ouvrage n°1

Affaire suivie par : M. Reboul  
Téléphone : 01.39.07.77.76  
Référence : DR/SS/15-404

PJ : caractéristiques de la reconstitution du mur d'enceinte.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 02 mars 2015, vous avez attiré mon attention sur les vestiges d'un tronçon de l'enceinte du Grand Parc des Chasses du Roi se trouvant dans l'emprise des travaux de la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-la-Bretèche, en lisière de la forêt de Marly.

Bien que ce tronçon ne se situe pas dans le périmètre classé de la Plaine de Versailles et qu'il ne fasse l'objet d'aucune protection réglementaire, il participe pleinement à l'intérêt patrimonial local. Aussi, le Département s'est engagé à contribuer, dans le cadre de l'opération routière, à l'atteinte des objectifs de préservation, de restitution ou d'évocation partielle de ce mur d'enceinte.

A cet effet, une reconstitution partielle du mur en lisière de la forêt de Marly a été actée lors du passage en Commission des sites de l'opération en mai 2011. Définie en lien avec les services de l'Etat, cette valorisation consiste à reconstruire à partir des pierres issues de l'enceinte démolie deux sections de mur en lieu et place des vestiges : l'une à l'entrée de la forêt côté agglomération de Saint-Nom-la-Bretèche (extrémité Ouest), l'autre au niveau du Hameau de la Tuilerie Bignon (extrémité Est).

Compte-tenu du volume de pierres récupérées, la reconstruction de chacune des deux sections s'étendra sur 25 à 30 mètres suivant les caractéristiques géométriques ci-jointes, définies par l'architecte missionné par le Département. Du côté Ouest, l'édification comprendra par ailleurs une ouverture matérialisant l'accès à la forêt de Marly et une barrière forestière conforme aux recommandations de l'Office National des Forêts.

En termes de planning d'exécution, cette reconstitution en lisère de la forêt de Marly est intégrée au marché de travaux en cours d'exécution. Sous-traitée à une entreprise spécialisée, elle sera menée au cours de l'été prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil départemental

P/le Président du Conseil Départemental  
et par délégation  
Le Directeur général des services

**YVES CABANA**

## Caractéristiques de la reconstitution du mur d'enceinte en lisière de la forêt de Marly

